



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 octobre 2024 à 19h00** - Date de convocation : **17 octobre 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à Mme LE LAN-LE LUYER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), CARRIER (pouvoir M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), ANDRIEUX (pouvoir à M. WECKSTEIN)

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTE DES AGENTS ET DU CHOIX DE LA
LABELLISATION – DL 45/2024**

Pascal MAINGUY indique que dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux mutuelles de protection sociale du risque santé, le Conseil départemental de Gestion (CDG) propose une convention de participation souscrite par le CDG pour la protection complémentaire du risque santé, à destination des agents qui en auront exprimé le souhait. La participation de la commune au financement des cotisations des agents ayant opté pour cette convention s'établit à 14 € par mois et par agent.

L'adhésion de la commune à la convention proposée par le CDG avec une participation financière de 14 € par mois et par agent est soumise au vote.

Vote :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

